Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213503113-20260630-2026_53-DE

Saint Séglin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2026

- - - - - - - - - - -

L'an deux mille-vingt-six, le 30 juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 22 juin 2026), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur DANIEL Jean-François, Maire
Etaient présents : DANIEL Jean-François, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MOTEL Jean Yves, BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier, MORICEAU Myriam, BOUCHET Sandrine, RICHARD Sandrine, ROCHER Angélique, LELIEVRE Fabien, GUÉNO Ophélie
Absents : AUDRAN André
Excusés : HERVÉ Gérard (Pouvoir à MOTEL Jean Yves), LECLAIRE Audrey (Pouvoir à ROCHER Angélique)
Secrétaire de séance : GORY Sandrine

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Délibération 2026-53

INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION DANS LE BOURG

Par le passé, la Commune a connu des effractions et vols à l'agence postale entraînant des dommages importants aux biens. Parmi les pistes étudiées, la mise en place d'un outil de vidéo-protection a été envisagée comme un élément permettant de concourir à la prévention de la délinquance et à la sécurité publique. La présente proposition de délibération a pour objet d'acter le principe d'installation de systèmes de vidéoprotection dans le bourg.

Le périmètre concerné est exposé en annexe. Dans ce lieu, pourra être installé une caméra permettant d'enregistrer et de stocker des images ainsi que de répondre aux éventuelles réquisitions judiciaires. Le dispositif de visionnage en direct des images sera installé en mairie. Enfin, l'installation d'un système de vidéo-protection est conditionnée à une autorisation préfectorale après dépôt d'un dossier descriptif et à la validation de la Commission Départementale des systèmes de vidéo-protection.

Sur le plan financier, l'enveloppe prévisionnelle globale de l'investissement pour une caméra panoramique, est estimée à 1565,00 € H.T, par l'entreprise BREIZH INCENDIE, solution économiquement la plus avantageuses au regard des autres propositions reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- DECIDE le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal ;
- DECIDE l'installation du dispositif de vidéo-protection de l'entreprise BREIZH INCENDIE pour un montant de 1565,00 € HT
- AUTORISE le maire à constituer le dossier de demande d'autorisation préfectorale

Voix pour	14
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : 02 JUIL. 2026

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Jean-François DANIEL

Mairie 4, rue de l'Eglise 35330 SAINT-SÉGLIN
Téléphone : 02 99 34 93 78 Courriel : mairie@ saint-seglin.fr